



Baisse de loyer après mon départ

Par **PAMPIN**, le **15/11/2008** à **10:08**

Bonjour,

J'ai quitté mon logement le 15/10/08 suite à des problèmes financiers.

J'ai habité ce logement 16 mois et je payais 1170 € de loyer, j'ai fait la demande de baisse du loyer en 2007 à ma propriétaire et agence, cela a été refusé et on m'a même dit qu'après mon départ le loyer serait revu à la hausse.

Et quand je part, je rencontre les nouveaux locataires et là stupéfaction, ils ne payent plus que 990 € de loyer, soit 180 € de moins.

L'agence a-t-elle le droit de faire ça, puis je demander le remboursement de ce que j'ai versé en plus pendant ces 16 mois passés ?

De plus au moment de rendre ma caution. L'agence m'avait demandé de remettre tout en état... Je parle des peintures et des trous à boucher.. style tringle à rideaux et lustres et moquettes. Je me suis exécuté, j'ai tout repeint, j'ai changé les moquettes et j'ai bouché tous les trous.

L'agence m'a retiré 160 € parce que la moquette n'était pas la même que quand je suis rentrée dans la maison. De plus j'ai dû refaire les peintures alors que si elles étaient ternies, c'était parce que la cheminée dans la maison refoulée, alors que j'avais signalée à l'agence son dysfonctionnement et qu'ils l'avaient faite réparée... mais pas suffisamment apparemment.

L'agence a-t-elle le droit de me faire payer une moquette alors que je l'ai changée et de me demander tous ces travaux.... et surtout pour le loyer...

Ai je des droits et puis je réclamé ce qu'ils m'ont volé... Je le vois comme un vol.

Merci d'avance pour vos réponses